

ARCHIVES DE

EXEMPLE DE BORDEREAU D'ELIMINATION

CONTROLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE L'ETAT SUR LES ARCHIVES PUBLIQUES
Code général des collectivités territoriales, art. D1421-1 et Code du Patrimoine, art. R212-49 à 51

Service d'origine :

Date :

Bordereau n°

Dates extrêmes du bordereau d'élimination :

Description des documents	Dates extrêmes	Délai réglementaire de conservation	Métrage Linéaire	Observations
Chrono du courrier départ et arrivée du service	2000-2007	5 ans	1,10 ml	
Factures d'acquisitions de livres	1985-2002	5 ans	3 ml	Doubles de documents conservés au service comptabilité
Demandes de congés du personnel	2005-2010	2 ans	0,72 ml	Circ. DAF/DPACI/RES/2009/018 p. 53
Dossiers d'animations : factures, contrats avec les intervenants	1995-2002	10 ans	0,20 ml	Circ. DAF/DPACI/RES/2008/008 : conservation pendant 10 ans des pièces justificatives comptables par l'ordonnateur

ML TOTAL :5,02 ml

Mode d'élimination : incinération / broyeuse de documents

Visa du responsable du service Archives

Visa du service producteur

Contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives publiques
Pour le Préfet et par délégation, la Directrice des Archives départementales
du Val-de-Marne

Marie-Andrée CORCUFF